

# LE JOURNAL DE QUÉBEC,

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-propiétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

**Taux de l'abonnement :**  
Pour douze mois ..... 2.00  
Pour six mois ..... 1.00  
PAYABLES D'AVANCE.

Le Journal paraît les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'expiration du semestre courant, et après avoir réglé son compte.  
On s'abonne directement aux bureaux du Journal, Haute-Ville, près de l'Archevêché.

**Taux des annonces :**  
Six lignes ..... 80.50  
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix ..... 0.66  
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes ..... 0.08  
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces de postes jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

## Causerie politique.

On lit dans la *Minerve* du 5 février :  
CHRONIQUE QUÉBÉCOISE.

M. le rédacteur,  
Si j'ai vu en vous, il est évident que je ne m'ennuie pas moi, et je sens même qu'à force de forger, je deviendrais pour le moins aussi bon forgeron que le correspondant du *Pays*. Peut-être me diriez-vous que mes vives ne sont pas très hautes. Cela est possible, mais je connais mes moyens, et je borne mon ambition à dire la vérité dépourvue de tout ornement.  
Deux événements approchent, l'un dans l'ordre religieux, l'autre dans l'ordre politique : le carême et l'ouverture des chambres. Il est bien possible, cependant, que par un coup de la Providence ou, si vous l'aimez mieux, de la fortune, ces deux sortes d'événements ne soient intervertis, et que le parlement ne fasse jeter le cabinet actuel et que le carême ne soit une prière pour ses redoutables adversaires. C'est au moins l'opinion universelle, et des ministres ont admis à leurs intimes qu'ils voyaient bien qu'ils s'en allaient. Ils n'ont pas une certitude que le gouverneur-général leur accordera une élection générale, ils inclinent même vers l'idée contraire.

— Pourquoi avez-vous des craintes disait un citoyen à un ministre ? Le gouverneur-général ne vous a-t-il pas, à votre demande, promis une dissolution, l'année dernière ?

— Mon cher ami, je prends mes craintes dans la situation même des choses : l'année dernière n'est pas cette année, et mille causes ont surgi depuis, les uns pour changer la position du gouverneur-général et, par suite, son opinion sur la dissolution ; les autres pour nous détourner de la demander.

— Mais est-ce que Sir Edmund Head n'a pas eu tort de le refuser à M. Brown, en pareille circonstance, et n'a-t-il pas, par cet acte, porté une atteinte très grave à la constitution ?

— Entendons-nous : d'abord du moment où un cabinet a perdu la confiance du parlement, son organe, le premier ministre, qui communique le fait au chef de l'Etat, soit en déposant entre ses mains les portefeuilles de ses collègues et le sien, soit en demandant une dissolution. Dans le dernier cas, le premier ministre justifie, dans un mémoire écrit, les motifs qui l'engagent à demander la dissolution. Nous aurions donc par exemple à dire, dans ce mémoire, que la chambre qui nous condamne n'exprime pas l'opinion du pays, et que notre programme renferme de grandes mesures de législation (et il faudrait les nommer) sur lesquelles il convient de consulter le corps électoral. Si le chef de l'Etat, intéressé autant que nous à l'étudier l'opinion publique, et d'autant plus responsable à sa conscience qu'il ne l'est à personne en Canada pour ses actes publics ; si le gouverneur-général, placé en dehors des partis et neutre dans le débat, ne juge pas comme nous (et il y a bien des motifs pour qu'il ne le fasse pas) nous n'aurons plus qu'à nous retirer.

— Vos réflexions me paraissent théoriquement justes, et du reste, dans les hautes positions publiques et politiques que vous avez, tout à tour, occupées, vous avez été à même de connaître mieux que moi, la doctrine constitutionnelle sur les attributs du chef de l'Etat, et sur ses obligations morales dans le cas où un vote de la chambre le place dans la nécessité de faire usage de son libre arbitre ; mais veuillez, sur ma demande répétée, me dire si Sir Edmund Head n'a pas eu tort, au point de vue de la constitution ou bien encore à celui de la justice, de refuser la dissolution à M. Brown, et pourquoi en ce qui vous regarde, votre position n'est plus celle de la dernière session.

— Je pourrais répondre : J'ai déjà répondu à votre première question, quand je vous ai dit que le chef de l'Etat ne prenait son libre arbitre que du moment que son cabinet, qui est l'intermédiaire constitutionnel entre la couronne et le parlement, l'informe que ce dernier, par un vote solennel, vient de lui retirer sa confiance. On ne peut restreindre le libre arbitre, celui-ci n'existe pas réellement. Les ministres ne peuvent pas plus le circonvenir que le chef de l'Etat ; ne peut lui même limiter le droit de conseil, comme l'essayait vainement Georges III, lors même qu'il était à l'apogée de sa puissance.

— Mais est-ce que le libre arbitre du gouverneur-général, dans le cas dont nous parlons, n'est pas comme notre libre arbitre à nous ? est-ce qu'il ne doit pas avoir pour règle la raison et la justice ?

— Votre réflexion est juste ; mais, en dehors de certains cas, est-ce que les hommes s'accordent sur les idées du juste et de l'injuste, et est-ce que les intérêts de personne ou de parti ne peuvent pas nous faire trouver des injustices où il n'en existe pas réellement ? Ainsi, en 1858, je possédais un portefeuille, je ne trouvais ni le vote de la chambre qui condamnait MM. Brown et Dorion, sans même leur donner le temps de se défendre, ni le refus du gouverneur-général de leur accorder une dissolution, cela était naturel. Aujourd'hui que je suis dans la position de MM. Brown et Dorion, je trouverais ou je prétendrais trouver injustes et la chambre qui me donnerait un vote de non-confiance, et le gouverneur-général qui me refuserait une dissolution, si toutefois je croyais à un appel au peuple pourrait me donner une majorité.

Maintenant, si vous aimez à connaître ma pensée intime sur la situation, je vous dirai qu'elle ne m'inspire pas de confiance ni pour le présent ni pour l'avenir.

— Vous m'étonnez ; vous étiez tout absent dans la dernière session, et cependant vous avez fait passer toutes vos mesures à de fortes majorités ?

— Cela est vrai ; mais veuillez étudier avec moi les événements et leurs causes et vous avouerez que j'ai raison. Les hommes qui composent le dernier cabinet ou la plupart d'entre eux possédaient depuis six ans le pouvoir. Ils avaient réussi à régler les plus grandes questions sociales et politiques qui aient jamais agité le pays. Les hommes les plus forts, on le comprend, s'usent dans de pareils efforts, parce qu'ils ont à se heurter à de grands préjugés et de grandes intérêts. Ensuite, il y a les aspirations individuelles qui ne veulent pas toujours attendre ; on troisième lieu, il y a les fautes et les erreurs inhérentes à l'humanité ; d'autre part, les adversaires prennent avantage ; enfin tous les peuples se ressemblent, ils sont comme cet Athénien qui voyait l'astronomie d'Aristote parce qu'il était fatigué de l'entendre sans cesse appeler juste ! Le bill de milice était mal compris dans les campagnes où il créait une agitation extraordinaire au point de faire reculer les partisans les plus dévoués du ministère dans la Chambre, et l'affaire Foote vint mettre le comble au désarroi. C'est sous ces circonstances que fut donné le vote sur le bill de la milice. Mais il faudrait se faire illusion à un degré impossible pour se tromper sur la portée de ce vote et sur sa signification.

Notre cabinet, bien contre mon gré, se forma en dehors de l'ancienne majorité, du seul parti qui pouvait nous assurer une position permanente et stable. Les rouges nous imposèrent Dorion, et, comme je n'avais pas de parti à moi proprement dit, le chef des rouges en prit avantage pour conduire à sa guise la politique générale et surtout pour peser sur l'administration de la milice. McDonald n'écoula que lui et nommait colonels des hommes comme Courteau et Kierzkowski, démettait Archambault et d'autres. Éventuellement les rouges bien cordialement ; mais quelle influence a-t-il ? Tessier est peut-être encore moins capable et est littéralement odieux à toutes les classes de la population. Pendant qu'il n'oublie jamais de se servir, il n'oublie jamais de se venger, et l'irritation qu'il a produite dans tout le pays nous affaiblit au delà de toute expression. Dorion et Loranger ont refusé, le premier, de reprendre sa place, le second, de lui succéder, parce qu'ils croient que nous allons tomber au commencement de la session ; et Drummond ne fait que répéter à tout venant que nous sommes des enfants en administration et que nous ne pouvons durer. Ensuite nous sommes mal défendus par la presse. Nous avions écrit au scandale pour l'affaire de Foote, et cependant nous primes, le jour même de notre entrée dans le cabinet, le journal de ce homme pour notre organe et lui confiâmes notre programme politique. La presse de l'opposition prit avantage de ce fait, ou ne brillait certainement pas la sagesse, et, après quelques temps, pour sauver les apparences, nous fûmes obligés de chercher un autre organe. Nous primes le *Mercury* ; mais MacDonald voulut à tout prix avoir Sheppard qu'il enleva à Foote et plaça au *Mercury*. C'était une grande

erreur à divers égards, d'abord parce que le public connaît cette manigance et sait que c'est le nom du papier sur lequel elles sont écrites ; ensuite, parce qu'on sent, en lisant Sheppard, qu'il n'est payé et qu'il n'est pas de conviction ; et troisième lieu il n'a pas, à mon avis, écrit un seul article remarquable, un seul qui donne de la force à un gouvernement sur l'esprit public, et il en a écrit beaucoup de très compromettants et de très imprudents. Il reçoit, paraît-il, ses inspirations de MacDonald ; alors MacDonald est loin d'être un bon conseiller.

Je n'ai pas besoin de vous parler de Desautels et Barthé. Il n'y a pas moyen de faire taire le premier qui insulte trois fois par semaine la majorité parlementaire sans laquelle il fait que nous tombions ; quant au second, il y a longtemps que je dis à Tessier et à Éventuel de s'en débarrasser à tout prix. Ils me répondent qu'ils sont à la recherche d'un rédacteur et n'en peuvent trouver. Ils se sont, me disent-ils, adressés deux ou trois fois à Huot qui les a refusés. Je comprends bien que Huot ne veuille pas être l'instrument de deux hommes dont il se croit intellectuellement supérieur. En attendant, les propriétaires du *Canadien* se querellent entre eux, et c'est fouille et le *Pays* nous font un mal incommensurable.

Tant que le bill de la milice n'a pas été compris, les soutiens du ministère Cartier-MacDonald n'ont pas eu lever la tête ; mais il l'est parfaitement aujourd'hui. Vous comprenez bien que si, dans beaucoup de localités, les gens consentent à faire volontairement l'exercice du drill, ils le feraient avec plus d'empressement encore si on les payait. Or, le bill du ministère Cartier accordait un cent à chaque milicien pour chaque jour d'exercice, tandis que nous nous en laissons donner trois. Si nous payons les volontaires des villes, nous ne donnons pas un sou aux miliciens de la campagne qui sont les plus nombreux et qui sont, à cause des distances, sujets à plus de sacrifices.

Pour nous mettre bien avec le public et prouver que nous étions sincères, au lieu de choisir la *Chronique* pour notre organe nous eussions dû agir dans le temps contre son propriétaire ; en ne le faisant pas, nous avons prouvé que le cri d'*un scandale* que nous pensions n'était pas sincère et que nous ne nous en servions que parce qu'il était populaire. Aujourd'hui il est usé.

MacDonald croit faire beaucoup avec ses commissions ; mais, outre qu'elles sont formées de mauvais éléments et d'hommes pour la plupart tardés ou sans valeur, nos journaux, en menant nos adversaires et en appelant sans cesse la discussion sur ces commissions les ont usés jusqu'à la corde. Le public sait tout ce qu'elles permettent et n'y croit déjà plus. Elles ont aussi un caractère politique trop prononcé.

C'est à tout notre bagage, tout ce que nous avons à offrir aux Chambres, car nous n'avons pas de mesures importantes à leur présenter ; la seule importante était le chemin de fer intercolonial que j'avais la mission d'étouffer à Londres, mais qui nous tuera certainement si nous ne nous en débarrassons pas plus promptement par une autre cause. Nous ne pouvons pas nous en débarrasser, nous avons affaire à des adversaires redoutables, tandis que le nombre de nos hommes capables est bien minime. Dans le Conseil, où nous perdons probablement l'élection de l'Orateur, nous avons pour nous défendre Morris, Bureau et Tessier ; voilà trois champions qui ne promettent certainement pas beaucoup. Dans la Chambre, à part moi, Sandfield dont J. A. n'aura certainement pas peur ; Meffe par lequel nous aurons beaucoup de facilité, mais il n'a pas de valeur dans le débat ; Abbott a honte de sa trahison et le bon sens a honte d'Éventuel.

Puis, arrivant un vote de non-confiance, quel cœur puis-je avoir d'aller aux élections, lorsque je sais que les rouges veulent faire l'élection à leur compte et qu'à leurs yeux je n'ai pas perdu la tâche originelle ; j'ai fait partie du ministère Cartier-MacDonald. Si à l'heure qu'il est je me sens entouré par eux de tous les côtés que serait-ce donc s'ils revenaient avec plus de voix ? Croyez-vous que je m'avoue au point de ne pas voir qu'ils veulent mettre Dorion à ma place ?

Quel intérêt a de son côté MacDonald de demander des élections, si nous sommes battus ? Il sait bien que Brown et J. A. MacDonald se partageraient le Haut-Canada et qu'il ne res-

terrait rien pour lui.

La fin morale de tout ceci, c'est qu'il est toujours plus sûr de rester fidèle à son parti quand même il aurait tout quelconque !

Vous m'avez, M. le ministre, intradé à bien des choses, que mon inexpérience n'aurait certainement jamais devinées ; mais alors le mal serait donc sans remède ?

— Oui, si on n'y remède à son sens. La situation a empiré l'année dernière effrayante pendant mon absence. C'est comme un malade qu'on a été longtemps sans voir, et qui se hâte vers le tombeau. J'ose croire que ma présence eût empêché bien du mal.

— Cependant, il ne faut pas désespérer ; qui sait ce que peut apporter le vent de la montagne ? Je suis que je vous fatigue et vous ennuye ; cependant, avant de vous laisser, je ne puis résister au désir de vous entendre expliquer le vote de non-confiance de 1858 et le procédé de Sir Edmund Head. La chambre n'avait elle pas tort d'en agir ainsi ? et le gouverneur-général ne devait-il pas accorder après le vote la dissolution demandée ?

— Vous me placez là dans une position bien délicate. Ou il faut que je condamne le vote de 1858 et le refus du gouverneur qui le suivait, ou que je justifie par avance le gouverneur-général actuel de nous refuser, si nous la demandons, une dissolution lorsque nous y avons moins de droit que M. Brown en 1858, car je faisais partie du ministère MacDonald-Cartier, et, en restant dans le cabinet, j'ai accepté comme bon et le vote de la chambre et l'acte du gouverneur-général. Cependant, je veux être franc avec vous et vous dire toute ma pensée. Je crois donc que la chambre était injuste de refuser au nouveau cabinet l'occasion de s'expliquer, et je ne trouve aucun précédent de sa conduite dans l'histoire parlementaire d'Angleterre. Après cela elle avait son libre arbitre et pouvait, si elle le voulait, dire à Sir Edmund qu'elle ne le voulait pas.

— Mais Sir Edmund n'avait pas la mission de juger l'acte de la chambre qui était indépendante de lui, et il devait le prendre tel qu'il le trouvait. Le pays sortait d'une élection générale, et le vote qui repoussait MM. Brown et Dorion était si écrasant que le gouverneur, le prenant pour guide, pouvait dire : « Je ne vois aucun changement dans l'opinion publique sur l'administration du pays, nous sortons d'une élection générale couteuse, et je ne serais pas justifiable de faire dans ces circonstances, un nouveau appel au peuple. Cette session serait perdue, il est plus que probable que la suivante le serait aussi, parce que le parti, qui sort de la urne électorale, en sortirait probablement encore triomphant. Ce serait encore à recommencer, et établir dans la pratique les parlements annuels. Sous ces circonstances je vous épargne à vous et à moi une perturbation sans but. » Que répondre à de pareilles raisons, car le gouverneur a pour obligation de veiller à l'intérêt du pays encore plus qu'à celui des partis politiques.

— Vous plaidez votre cause de 1858, et vous le plaidez bien ; mais vous allez probablement vous trouver dans la position où était M. Brown en 1858 après le vote de la Chambre, quel sera votre raisonnement alors ? Je suis inquiet pour vous.

— Je voudrais bien changer de raisonnement comme j'ai changé de position ; mais je ne le puis. Les droits du gouverneur restent les mêmes et ses motifs pour refuser une dissolution sont plus forts que ceux qui peuvent invoquer Sir Edmund Head.

— Expliquez vous, je ne vous comprends pas.

— Pourtant la chose est claire. Si immédiatement après la formation de notre cabinet la Chambre nous eût donné un vote de non-confiance, comme celui qu'elle donna contre le cabinet Brown Dorion en huit cent cinquante-huit, les deux positions eussent été identiques, et si nous eussions pu nous plaindre d'une injustice de la part de la Chambre, le gouverneur-général eût pu répondre en refusant la dissolution : « Le pays sort d'une élection générale, etc. »

Mais la Chambre nous a donné ce que l'on appelle un *fait trial*, nous avons fait passer toutes nos mesures, petites et grandes, sans rencontrer le moindre obstacle. Nous avons énoncé notre programme, nous l'avons pratiqué

et la Chambre le rejette. Nous avons été franchement mis à l'épreuve et nous sommes condamnés ! Nous ne pouvons pas dire que l'opinion publique est changée, si ce n'est à notre détriment, d'après la session dernière. Nulle mesure nouvelle ne justifierait un appel au peuple, après quatre plus d'un an, car il n'en existe pas. Si il y en avait une, le chemin de fer intercolonial, qui nous est justifié, dans un revers, de demander la dissolution. Mais nous avons, pour n'être pas battus, renoncé à ce projet et il ne s'agit donc plus que d'une question de personnes. La session dernière a été perdue à peu près ; celle-ci le sera si, comme je le pense, nous sommes battus ; et qui garantit que l'élection nous fera plus forts et nous permettra de faire une session fructueuse ? On se rappelle le sort de M. Hincks en 1854. Ce serait donc trois sessions de perdues uniquement pour satisfaire l'ambition de huit à dix personnes. Ce serait trop exiger du chef de l'Etat, de son bon sens et de son équité. Je vous disais, il y a un instant, que nulle question nouvelle ne se produisait, je me trompais.

Il y en a une, mais celle-ci je suis obligé de la combattre : je veux parler du *Credit Foncier*. Tous mes électeurs sont en faveur de cette institution, et si la chambre je suis certain de n'être pas élu. Aurais-je bonne grâce de faire, dans ces circonstances, un appel au peuple ?

Je recueillis cette conversation au moment où l'ami du ministre venait de le laisser. Il était triste et profondément impressionné. Je vous assure que, si les mots ne sont pas tous ceux des mêmes, ce qui serait impossible, j'ai retenu, pour sûr, la substance de cette intéressante causerie politique.

BLAISE.

Quebec, 1er février 1863.

Le peuple des campagnes en Angleterre.

En examinant le livre si intéressant de M. Kerrigan sur l'Angleterre, nous donnons, il y a quelques jours, le portrait du paysan de la libre Angleterre tracé par un Anglais, et nous demandons à l'école libérale ce qu'elle en pense. Elle ne nous entend pas plus qu'elle n'entend le cri de douleur du lion en de l'Inde ; elle a du reste, un Pape à déstouer, un Garibaldi à faire grand homme, un trône à reconstruire, les paysans napolitains à fusiller en l'honneur de la souveraineté du peuple ; elle a, enfin, sous le nom de progrès, le matérialisme, l'impérialisme et l'incroyable répandre jusqu'au fond de nos plus humbles hameaux ; donc en supposant qu'elle le pût, le temps lui manquerait. Force nous sera d'expliquer pourquoi le paysan anglais est matériellement et moralement au-dessous du dernier serf de la Pologne ou de la Moscovie.

Il suffit de lire les auteurs anglais qui ont décrit la condition du peuple britannique avant la Réforme, pour être convaincu de deux choses : la première, c'est que tant que l'esprit du catholicisme a régi l'Angleterre, ses habitants étaient les plus heureux du globe ; la deuxième, c'est que, depuis la Réforme, ce bien-être a cessé pour faire place à une misère et à une immoralité grandissant chaque jour, et qui atteignent aujourd'hui de telles proportions, qu'aux yeux de tout homme sérieux, le nombre des propriétaires diminue tellement, qu'ils seront bientôt sans force contre le socialisme. Suivant le calcul de M. Kerrigan, il y a maintenant en Angleterre 30,315 familles propriétaires. En 1770, le sol des Trois-Royaumes était divisé entre 250,000 propriétaires.

Rien de plus simple que de démontrer comment la Réforme a appauvri le peuple anglais. L'Eglise possédait outre-Manche de magnifiques abbayes, d'immenses domaines fort utiles au bien public, dit l'historien protestant Hallam ; car les monastères servaient au peuple d'hôpitaux, de dispensaires, d'infirmiers, de charbonniers pour les voyageurs. En spoliant l'Eglise au profit de ses créatures, Henri VIII a, du même coup, spolié le pauvre, et à la charité évangélique a été substituée l'*Income-tax*. De là est dicté le rappel par M. Kerrigan : « Bon marché comme bien d'Eglise, cher comme terres seigneuriales et protestantes. »

La Réforme, ignoble brigandage dont lord Macaulay fait justice, en ses termes : « La noble cause de se faire protestant quand Henri VIII n'est plus de biens d'Eglise à donner, » a ravi au peuple tous ses biens et l'a réduit à la plus extrême misère.

Dire que le peuple a faim, c'est dire qu'il est dans la plus complète dépendance de ceux qui disposent des objets nécessaires à son alimentation.

Mais pour substituer à l'homme, le bœuf et le mouton, force a été aux propriétaires du sol de faire la chasse à l'homme, et dans la libre Angleterre, ainsi que se fait appeler Robespierre, — ne doit-il pas l'exemple de la vertu à la République ?

Madame de Vaubray était trop accablée pour écouter la persiflage du docteur, ou plutôt la protestation impuissante d'une conscience indignée, qui ne pouvait empêcher les scandales de quelques ambitieux hypocrites, cherchant du moins à atteindre par l'aiguillon de l'ironie ces soi-disant régénérateurs de la société. Une pensée plus sérieuse la préoccupait.

— Mais mon mari, mon Charles, que va-t-il devenir ?... Vous ne parlez pas, docteur ? Oh ! je vous en prie, ne m'abandonnez pas !

— Que voulez-vous que je fasse, madame ? C'est à vous de le dire. Vous avez tenté une démarche décisive, et elle a échoué... Je l'avais tentée avant vous, sans plus de succès : que reste-t-il ?

— La mort ! murmura M<sup>lle</sup> de Vaubray d'une voix lente et sépulchrale.

Gervais ne répondit pas.

— Oh non ! cela ne se peut pas, ajouta aussitôt la comtesse avec exaltation. Le laisser mourir et lui survivre serait un crime. Dussé-je me sacrifier à sa place... Mais quoi, que dis-je ?... une idée subite me vient...

Et à travers ses larmes brillait le sourire de l'espérance. Le docteur ne put s'empêcher de soupirer, mais M<sup>lle</sup> de Vaubray qui, à la pensée de la délivrance de son mari, oubliait tous ses chagrins, ne s'en aperçut point.

— Il y a encore un moyen, mon ami, continua-t-elle avec transport ; moyen difficile, mais possible, si vous me secondez.

— Ma vie pour le comble et pour vous, madame, s'il le faut, répondit Gervais avec conviction ; mais le moyen ?

— C'est de faire évader mon mari, dit-elle. Le docteur bondit sur sa chaise et regarda la comtesse d'un air stupéfait.

— La pauvre femme perd-elle la raison ? se demanda-t-elle tout effrayé.

— Eh bien ! vous ne répondez pas ?

— C'est un moyen bon à employer dans les romans, mais qui, en l'an II de la République, est impraticable.

— Vous voulez donc me détourner de tous les projets qui peuvent sauver Charles ?

— Non, madame ; mais je veux vous prévenir des difficultés qui les entraveront, afin que vous soyez préparée aux déceptions.

— Mais pour réussir cette fois, que faut-il ? Gagner à prix d'or un géolier et donner un déguisement au comble pour le rendre méconnaissable : le voilà libre. Rien n'est plus faisable.

— Faisable tant que vous voudrez ; dans le rêve de votre imagination. Mais dans l'état actuel des choses, avec les obstacles existants, et en présence des milliers d'espions qui parcourent Paris, une évasion est radicalement impossible. Je m'étonne qu'une telle pensée puisse vous venir.

Si vous vouliez, docteur, vous pourriez tout.

— Moi, madame, que puis-je ?

— Vous connaissez le geôlier de Saint-Lazare : il vous a laissé entrer pour voir mon mari ; peut-être que, grâce à lui, vous pourriez...

(A continuer.)

## Feuilleton du Journal de Québec

10 FÉVRIER 1863.

## ANNAÏS D'ARMAINVILLE.

(Suite.)

Le rouge de la honte monta au front de madame de Vaubray, indignée elle se dérangea vers la porte.

— Ah ! c'est ainsi que tu m'aimes ? rugit soudainement Saint-Just.

Il allait la poursuivre ; mais une petite porte qui donnait dans la chambre, s'ouvrit brusquement et livra passage à une femme autre que celle qui avait introduit madame de Vaubray. Cette femme avait la beauté frélatée des reines de lupanars. Elle fixa sur la comtesse un regard où perçait toute la haine de la jalousie, et, s'adressant à son frère comte :

— Qu'est-ce que cette femme ? demanda-t-elle avec colère.

Le langage ignoble de la nouvelle venue, révéla suffisamment à madame de Vaubray à quel genre de femme elle avait affaire. Elle ne voulut point en entendre davantage, et, ouvrant la porte avec toute la précipitation de la terreur, elle s'en-

plutôt qu'elle ne s'enfuit de cette maudite maison.

Saint-Just était resté parfaitement calme. N'obtenant pas de réponse, la femme continua :

— C'est sans doute quelque ci-devant qui vient demander la grâce de son frère ou de son mari ?... C'est cela, je le vois, tu souris... Eh bien ! elle me déplaît fort cette belle... Il faut que j'en sois délivrée, entends-tu ?

En même temps, elle jetait un coup d'œil sur la liste de proscription ou le nom de Vaubray avait écrit fraîchement.

— Ah ! je ne me trompais pas, poursuivait-elle, c'est bien une aristocrate. Il faut qu'elle meure... Que l'homme vive, peu m'importe ; mais expédie la femme le plus tôt possible... ou élargis les tous les deux : ils s'aiment, ils regretteraient d'être séparés...

Elle eût pu continuer longtemps cet horrible langage, si Saint-Just n'y eût mis fin en lui disant d'un ton bref :

— Laisse-moi ; j'ai à travailler.

— N'oublie pas ce que j'ai dit, murmura encore l'affreuse amie de Saint-Just, et elle n'eut garde de désobéir.

— Cela dépendra de la petite, se dit Saint-Just, à part soi, quand elle fut sortie.

Et comme il ne voulait point recevoir d'ordre, de qui que ce fût, il raya de la liste fatale le nom de M. de Vaubray.

— Demain, il sera toujours temps de m'occuper de l'homme, poursuivait-il, et d'ici là j'aurai un prétexte pour captiver la femme.

Puis, il oublia l'un et l'autre et acheva tranquillement son Code de sang.

Lucien Gervais, dont la raison froide et réfléchie n'avait pas pu un moment partager les illusions de madame de Vaubray, ne s'était pas trompé sur l'issue de la démarche qu'elle allait tenter auprès de Saint-Just. Aussi, tout en admirant sans réserve l'héroïque résolution de la jeune femme, n'avait-il pas osé se dispenser de l'avertir loyalement des dangers multiples qu'il attendait. Son cœur la pousse, se disait-il, la plaignant en silence ; mais aujourd'hui, plus que jamais, c'est la tête qui nous doit conduire : la Révolution a abolie sentiment et tous les élan généraux.

Aucune considération n'ayant pu arrêter la courageuse comtesse, le docteur, qui l'expérience des hommes et des choses avait rendu quelque peu pessimiste, avait fatalement pressenti, je ne sais quelle catastrophe, que la démarche de madame de Vaubray allait rendre inévitable. Seulement, pour ne pas effrayer davantage la jeune femme, il eut soin de n'en rien dire et attendit patiemment son retour de chez le tribun.

Il était plus de onze heures lorsque la comtesse entra. En la voyant se jeter, abattue, sur le premier siège venu et pleurer à chaudes larmes, Gervais crut superflu de l'interroger. Madame de Vaubray rompit la première le silence.

— Mon Dieu ! mon Dieu !... soupirait-elle avec l'accent d'un mortel désespoir.

— Que ne m'avez-vous écouté ? pensa le docteur.

— Oh ! vous ne m'avez que trop bien dit la vérité, mon ami : Saint-Just est un monstre !... Je fus une demi-heure avant d'en recevoir une réponse ; puis il me demanda le but de ma visite, énuméra en ricanant les crimes de mon mari, et finit par m'ôter tout espoir. Puis encore, changeant de tactique, il feignit tout à coup de s'intéresser à moi, me fit raconter mon histoire, et prétendit que le salut de mon mari dépendait de moi seule. J'étais prête à faire tout ce que permettait l'honneur ; mais le misérable...

A la rougeur subite qui couvrit le visage de madame de Vaubray, au trouble qui se peignit dans ses traits, et au frisson d'effroi qui parcourut tous ses membres, Gervais devina sans peine ce que signifiait la réticence de son interlocutrice ; aussi bien il connaissait depuis longtemps la délicatesse de Saint-Just.

Achevez, madame, dit-il avec douceur.

— En ce moment entra une femme qui paraissait exercer sur Saint-Just une grande autorité. Elle était belle, mais il y avait dans son regard je ne sais quoi de dur et de cruel qui me faisait mal. Dès la première parole qu'elle prononça, je jugeai ce qu'elle devait être et me sauvai. Connaissez-vous cette femme ?

— C'est, sans doute, Henriette Lebas, sœur du fougueux conventionnel de ce nom, et maîtresse en titre de Saint-Just... Oh ! ne vous récriez pas : cet implacable égorgé d'hommes a le cœur tendre !... Et puis, à l'instar de son digne ami l'Incor-

ruptible, — ainsi que se fait appeler Robespierre, — ne doit-il pas l'exemple de la vertu à la République ?

Madame de Vaubray était trop accablée pour écouter la persiflage du docteur, ou plutôt la protestation impuissante d'une conscience indignée, qui ne pouvait empêcher les scandales de quelques ambitieux hypocrites, cherchant du moins à atteindre par l'aiguillon de l'ironie ces soi-disant régénérateurs de la société. Une pensée plus sérieuse la préoccupait.

— Mais mon mari, mon Charles, que va-t-il devenir ?... Vous ne parlez pas, docteur ? Oh ! je vous en prie, ne m'abandonnez pas !

— Que voulez-vous que je fasse, madame ? C'est à vous de le dire. Vous avez tenté une démarche décisive, et elle a échoué... Je l'avais tentée avant vous, sans plus de succès : que reste-t-il ?

— La mort ! murmura M<sup>lle</sup> de Vaubray d'une voix lente et sépulchrale.

Gervais ne répondit pas.

— Oh non ! cela ne se peut pas, ajouta aussitôt la comtesse avec exaltation. Le laisser mourir et lui survivre serait un crime. Dussé-je me sacrifier à sa place... Mais quoi, que dis-je ?... une idée subite me vient...

Et à travers ses larmes brillait le sourire de l'espérance. Le docteur ne put s'empêcher de soupirer, mais M<sup>lle</sup> de Vaubray qui, à la pensée de la délivrance de son

sur les cendres on voyait comme des empreintes d'une étoile qui avait été placée sur eux et enroulée exposée au feu. Selon toute probabilité, c'était les vêtements des malheureux fugitifs, car il y avait des empreintes de plus.

## CANADA.

QUÉBEC, 10 FÉVRIER 1863.

Le *Daily News* attaque avec force la conduite de M. McDougall dans la grande Manitouline, conduite mystérieuse, étrange et inexplicable en plus d'un point. Voici en quels termes s'exprime le *Daily News* :

« Il est dans le souvenir de nos lecteurs que, peu de temps après l'installation du cabinet actuel, l'honorable M. McDougall, le commissaire des Terres, fit une promenade royale dans l'Ouest. On ne devait pas supposer que cette excursion avait pour but de le montrer à ses administrés grins. Les journaux ministériels informèrent le public que sa mission avait pour but l'île Manitouline où, en compagnie de son beau-frère, M. Reesor, conseiller législatif, après quelques pourparlers adroits, il réussit à obtenir des Indiens résidents un transport de leurs terres à des conditions avantageuses pour toutes les parties. Sa conduite, dans cette négociation, fut louée jusqu'aux cieux par la presse ministérielle, et on tira des déductions à lui très favorables à cause de l'esprit conciliable et conciliant qui avait présidé à la négociation si heureusement terminée.

« Maintenant, vient l'autre côté de la question. Le *Toronto Freeman* de la semaine dernière, publie un long protêt signé par les chefs des tribus qui, disaient, étaient parties à l'arrangement. Le document est une narration simple des choses qui se sont passées ; il porte dans sa simplicité même le témoignage de la vérité, et, si l'on peut croire ces Indiens, ils sont les victimes d'un acte d'injustice, de tricherie et de déception telles que n'en a jamais connues un gouvernement en ce pays. Avec ce protêt des Indiens contre cette violation de leurs droits et la dépossession de leurs propriétés, est une lettre que le Père Chovet, missionnaire jésuite et leur desservant, adresse à l'organe ministériel à Toronto, sur le sujet. Cette lettre a eu pour effet de mettre à nu le projet du Commissaire et de forcer le journal en question à en prendre la défense. La lettre n'est pas publiée, mais le journal la critique fortement dans ses colonnes ; cette espèce de justice s'accorde parfaitement avec toute la transaction.

« Les Indiens se plaignent qu'on a employé des influences indues pour amener quelques-uns de leurs chefs à accepter la proposition de M. McDougall ; qu'après qu'ils eurent distinctement refusé de l'entendre, son parent et lui, un dimanche, pendant que la négociation était pendante, prirent occasion que beaucoup d'entre eux étaient absents et occupés à leurs devoirs religieux, pour persuader les autres, à l'aide du whiskey, et profitèrent de leur état de dégradation pour leur arracher leur consentement. Cette accusation est grave et prouve comment les partisans du Sabbat de l'école McDougall entendent l'observation du jour du Seigneur quand ils ont un but à atteindre.

« La base sur laquelle M. McDougall entreprit de traiter avec les Indiens était celle-ci : il prétendait qu'ils n'avaient aucuns titres valables à la propriété qu'ils occupaient, qu'ils n'étaient que des squatters sur l'île, et pouvaient être envoyés à volonté.

« C'est précisément le plaidoyer employé dans toutes les occasions où l'on a eu affaire avec les pauvres autochtones. Les Patriotes s'en servaient, il y a deux cents ans, quand ils les chassaient du Massachusetts et du Connecticut ; et comme M. McDougall a puisé ses leçons de sagesse politique à cette source, il a, sans doute, cru que ce serait là le plaidoyer le plus effectif. Ou le titre des Indiens à la propriété de l'île est valide ou il ne l'est pas. S'il est valide, on ne doit pas les troubler ; s'il ne l'est pas, il n'est pas nécessaire de traiter avec eux, et le seul ordre du gouvernement doit suffire pour les forcer à s'en aller. Le fait que M. McDougall a jugé leur droit suffisant à la propriété de l'île se trouve dans la preuve qu'il leur a donné à chacun une certaine quantité de terre et qu'il leur a recommandé de mettre à part pour eux le produit de la vente du reste du territoire.

« La présence de M. Reesor, dans l'île Manitouline, avec son beau-frère, le Commissaire des Terres, a donné lieu à des soupçons. Qu'allait, en effet, faire dans ce lieu le nouveau conseiller législatif ? Voilà la question que tout le monde s'est posée.

« Pourquoi, d'un autre côté, le *Leader* commentait-il si sévèrement la lettre du Père Chovet, et ne publiait-il pas en même temps celle-ci ? Cette lettre ne parut que le jour suivant ; elle se termine ainsi : « Je laisserai de côté le reste de l'article. Vous me permettrez seulement de dire, monsieur, que vous évaluez à bien peu l'intérêt des Indiens ! et que votre conscience, aussi bien que celle du Commissaire des Terres de la couronne, peut avoir quelque intérêt dans l'affaire : vous l'avez senti vous-même. »

« Ces quelques mots en disent beaucoup sur le caractère de la transaction dont bientôt nous comprendrons, sans doute, tous les mystères.

« Le *Leader* devenait un partisan dévoué du cabinet actuel au moment où celui-ci prenait les rênes du pouvoir, et, depuis, nous l'avons vu fidèle à son poste, approuvant tous les actes ministériels et donnant la leçon à tous ceux qui osaient élever la voix pour se plaindre ou pour condamner. Et pourtant son journal n'a plus écrit contre les McDougall et *homo genus*, personne ne les a plus vus soit au ridicule, soit à l'exécution publique, — *tempora mutantur et mutatur in illis*. Mais le ciel se rembrunit, le temps paraît vouloir changer. Le *Leader* ne serait-il pas comme les rhumatisants, ne sentirait-il pas les variations de l'atmosphère politique ?

On lit ce qui suit dans le *Transcript* de Montréal :

« Le *Mercury* de Québec ne fait que s'abuser lui-même s'il croit que le calme particulier que garde aujourd'hui la presse du Bas et

du Haut-Canada relativement à la politique et aux plans du gouvernement, à la veille de la convocation des chambres, est un signe d'une satisfaction parfaite et de confiance dans les hommes au pouvoir. Si la presse dit peu, elle ne dit rien ; et si elle ne cherche pas à savoir ce qui va arriver, ce n'est pas par défaut de curiosité. En général, les organes du gouvernement sont en mesure de dire d'avance avec assez d'exactitude les mesures que leurs amis ont l'intention de présenter aux chambres, et de prévoir les moyens par lesquels ces mesures devront être adoptées. Cette année, cependant, le gouvernement se tient dans l'ignorance de ses desseins, ou bien il ne veut pas que le peuple soit renseigné à ce sujet. Nous avons entendu beaucoup parler d'économie et de retranchement, mais sur cette question les ministres ne peuvent se maintenir pendant toute une session, à moins qu'ils ne démontrent par des actes que leurs promesses étaient sérieuses. Il semble être assez certain que les fonctions les plus importantes de toutes, — celles de ministre des Finances — vont être remplies par un député, car nous ne pensons pas que M. Howland doive vraisemblablement se rétablir de sa maladie, et il est certain qu'il n'est pas encore arrivé à Québec. Ce doit être une source d'embarras pour les ministres, bien que, sans aucun doute, ils n'aient pu ni prévoir ni prévenir la maladie de leur collègue.

« M. Brown aurait pu facilement remplacer M. Howland, mais cela ne ferait pas l'affaire de M. Macdonald ; et réellement, nous ne pouvons dire qui le remplacera. Le *Globe* est averti de ses conseils ; il dit peu de chose sur la politique et les hommes, excepté pour ce qui a trait aux projets d'un chemin de fer au Pacifique et des lignes télégraphiques au territoire du Nord-Ouest, dont l'exécution est très éloignée sinon impraticable. Il semble craindre ou avoir honte de parler des questions locales, et fait connaître ses vues sur l'ouverture du Parlement. Nous remarquons que la *Chronicle* de Québec fait une forme opposition au ministère sur certaines questions, mais que sur d'autres elle est d'un calme parfait. Le prochain sera orageux, le calme actuel peut-être considéré comme un présage. Les ministres vont avoir quelque chose de plus à faire que de se confier à la Providence et au chapitre des faits s'ils veulent obtenir les bonnes grâces du peuple et obtenir pour eux-mêmes « une habitation locale et un nom. » Le *Mercury* peut en être convaincu. »

La *Chronicle* de samedi, après avoir reproduit les quelques remarques que nous faisons jeudi, à propos du chemin de fer intercolonial, et, partant du fonds d'amortissement, fait quelques réflexions qui méritent d'être signalées :

« Si l'assertion du *Journal de Québec* est un fait, qu'il n'a pas été question du fonds d'amortissement dans la conférence de Québec, dans quel but MM. Sicotte et Howland ont-ils été envoyés en Angleterre ? Bien que nous ne serions pas disposés à accorder un certificat de sagesse à l'administration actuelle, à en juger par tous ses actes, il nous répugne de croire à la folie grossière que le *Journal* attribue à cette mission. Il n'est pas impossible et, avec quelque raison, nous sommes portés à croire que les délégués sont partis avec la pensée arrêtée d'avancer le chemin de fer intercolonial ne serait pas construit par leur entremise. Mais il n'est donné ni au *Journal*, ni à nous-mêmes, ni au public de savoir jusqu'à quel point les arrangements ministériels ont contribué à étouffer le projet, en rejetant un moyen pour le paiement définitif du capital. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont agi, sans doute, avec une bonne foi parfaite, et peuvent bien soupçonner le gouvernement canadien de les avoir trompés, tout en simulant un égal dans la réalisation de l'objet commun. Ceci, comme dit le *Journal*, ne met pas en question les mérites intrinsèques du chemin ; c'est simplement une question de fait, et comme d'un côté cette assertion est soutenue ouvertement et comme elle est contredite sans réserve de l'autre, il importe au gouvernement d'établir la fausseté de la position injurieuse dans laquelle le place l'assertion non réfutée de notre confrère. »

Le nom d'un M. Macdonald inscrit sur la liste des passagers du steamer *Australasian*, arrivé ces jours derniers à Portland, avait fait supposer à quelques journaux de Kingston que l'honorable J. A. Macdonald était arrivé d'Angleterre. Il paraît que le chef du parti conservateur du Haut-Canada a cru devoir rester une semaine de plus à Londres. Des lettres reçues par l'*Australasian* ont appris qu'il ne devait partir que le 24 janvier pour revenir au Canada.

L'honorable M. J. A. Macdonald n'a pas lieu de regretter son voyage en Angleterre, car il y a rencontré l'accueil le plus flatteur de la part des journaux anglais. Le *Guardian* de Derby, pour un, a signalé son arrivée, a exalté ses talents et a donné même une notice sur sa vie.

À Londres, il a été admis dans une réunion de directeurs anglais de la compagnie de crédit et d'emprunt, sous la présidence du colonel Bouvier. M. Macdonald a pu là encore entendre plusieurs discours pleins d'éloge à son adresse.

Le steamer du 24, qui porte les hon. J. A. Macdonald et Portman, M. P. P., n'est pas encore annoncé à Portland.

M. J. E. Dorion (l'enfant terrible) n'approuve pas du tout nos remarques sur l'assemblée d'Arthabaska. Suivant lui : 1° il n'y avait pas quatre mille ni même deux mille personnes présentes à cette assemblée ; 2° nous avons été mal renseignés sur le résultat de cette assemblée ; 3° c'est M. Dorion qui a invité M. Gandet à se rendre à Arthabaska pour discuter ses votes ; 4° les explications de M. Dorion sur ses votes ont satisfait ses amis ; 5° personne de ses amis politiques ne lui a tourné le dos à la suite de cette assemblée ; 6° M. Dorion n'a pas peur de la lutte dans son comté, dont il veut chasser tous les charlatans politiques.

C'est la version de M. Dorion lui-même ; conséquemment du plus intéressé à cacher la vérité sur le résultat de cette fameuse assemblée convoquée par lui ; mais, heureusement, les nouvelles qui nous sont venues de plusieurs sources ne s'accordent pas avec son dire, et ceux qui ont lu le compte-rendu de l'assemblée écrit par lui dans le *Défenseur*, et qui en ont remarqué la pâleur, expression sentie de la pâleur qui devait être sur son visage, dans l'assemblée d'Arthabaska, restent convaincus que

c'est nous, et non pas lui, qui disons la vérité.

M. Dorion n'est pas un si redoutable champion électoral qu'il n'ait déjà perdu plusieurs élections, et Drummond et Arthabaska ont déjà été témoins, non de ses sauts à la puce, mais de ses sauts à la carpe. Si nous sommes bien renseignés, ce qui lui est arrivé, lui arrivera encore très-prochainement, car ses pirouettes de la dernière session et ses voltes face ne sont pas ignorées des deux comtés de Drummond et d'Arthabaska. Si donc il tient à chasser les charlatans politiques de son comté, il fera bien de faire ses malles et de déguerpir sans délai.

La *Gazette* de Montréal dit que le gouvernement a nommé une commission pour s'enquérir des accusations portées contre le bureau du Greffier de la Paix à Montréal. Elle croit savoir que M. Robert McKay, avocat, et M. Papineau, notaire, formeront cette commission.

Il paraît que M. Howland, notre ministre des finances, est tellement malade, qu'il ne désespère de le voir en chambre d'ici à longtemps.

Nous apprenons que l'ordre pour l'élection d'un membre au comté de South Oxford, en remplacement du Dr. Connor, nommé juge, a été émané aujourd'hui.

Le lecteur trouvera à notre première page une intéressante lettre du correspondant BLAISE, adressée à la *Minerve*.

## CHAMBRE DE COMMERCE.

Une réunion trimestrielle de la Chambre de Commerce a eu lieu le 4, sous la présidence de James Ross, écuier. La séance commença à midi et demi. Le secrétaire donna lecture du Conseil de la Chambre de Commerce.

Ce rapport fait mention d'une lettre reçue, quelques jours après la dernière réunion de la Chambre, de la part de M. Alexandre Comeau, de la Baie de la Trinité, relativement au pilotage qui s'exerce dans les navires qui faisaient naufrage sur la côte nord. Cette lettre fut transmise au gouvernement, avec prière de faire une enquête officielle pour s'assurer des faits mentionnés par M. Comeau, afin de punir les coupables, s'il y en avait, et d'empêcher de pareils actes à l'avenir.

En même temps, la Chambre avait transmis au gouvernement la copie d'une résolution adoptée en 1861, affirmant la nécessité d'une enquête officielle pour reconnaître les causes de tous les accidents arrivés dans les eaux canadiennes. Le rapport propose de formuler ses demandes dans une pétition qui sera adressée à la Législature, si cela est nécessaire, afin d'obtenir une action prompte.

Le Conseil a fait des remontrances aux autorités du Bureau de Poste touchant les inconvénients que comportaient les heures de départ des malles par le chemin de fer Grand-Tronc. La seule amélioration que l'on a pu obtenir a été de prolonger le temps de la réception des lettres payées jusqu'à 10 heures et demi au lieu de 10 heures.

Des plaintes continuelles sont formulées contre le fonctionnement de l'acte d'incorporation des Pilotes. Le conseil a l'intention de demander des amendements à cet acte.

L'acte maritime concernant les marins ne fonctionne pas d'une manière très satisfaisante, et il sera nécessaire de considérer quelles améliorations pourront être faites.

Une copie de la résolution de la Chambre du Commerce, ayant trait à la construction d'un bassin pour échouer les navires dans le port de Québec, a été transmise aux commissaires du havre.

## LA COMPAGNIE DU RICHMOND.

On lit dans la *Minerve* du 7 :

« L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette compagnie a eu lieu en son bureau, jeudi, le 5 février courant, pour la reddition des comptes et des affaires de l'année. Après l'adoption du rapport des directeurs un dividende en faveur des actionnaires a été déclaré et est payable au bureau de la compagnie à Montréal, à demande. On a ensuite procédé à l'élection d'un nouveau bureau de Direction, dont le résultat a été comme suit :

« L'hon. Louis Renaud ; J. F. Sincennes, écuier ; P. E. Leclerc, écuier ; David Torrance, écuier ; John Pratt, écuier ; Wm. McNaughton, écuier ; N. B. Desmaré, écuier ; Z. Benoit, écuier ; et A. E. Montmarquet, écuier.

Après quoi, des remerciements furent votés au président de l'assemblée et il fut alors résolu d'offrir un témoignage de reconnaissance à J. F. Sincennes, écuier, président, en considération des nombreux services qu'il a rendus à la compagnie.

« Aussitôt après l'assemblée générale, les nouveaux directeurs, s'étant assemblés, ont élu : J. F. Sincennes, écuier, président et John Pratt, écuier, vice-président, et ont ensuite procédé aux engagements des officiers suivants, savoir : M. J. N. Beaudry, secrétaire-trésorier ; J. B. Lamère, agent général ; L. B. Voligny, assistant agent ; J. E. Deschamps, agent pour Québec ; O. Deslèdes, agent pour Trois-Rivières ; Joseph Mondor, agent pour Sorel ; F. R. Tranchemontagne, agent pour Bédard ; et J. H. Marchildon, agent pour Batiscan ; puis ils firent les engagements des capitaines dont les noms suivent : P. E. Cotté, J. B. Lamère, Robert Nelson, Joseph Duval, Chs. Daveluy, Frs. Lamoureux, L. H. Roy et P. E. Malhiot. »

## Ordres généraux de Milice.

## FORCE ACTIVE.

Par un ordre général, en date du 6 février, la formation du corps suivant est autorisée :

Une Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire à la Malbaie, comté de Charlevoix. Pour être capitaine : Aleator Dufour, écuier. Pour être lieutenant : Henri Simard, gentilhomme. Pour être enseigne : John C. Desmeules, gentilhomme.

## FORCE SÉDENTAIRE.

Cinquième bataillon de Saint-Romuald. — Pour être lieutenant-colonel : major Maurice Scott, vice Pierre Lambert, décedé.

La résignation de l'enseigne Edward Horion, de ce bataillon, est par le présent acceptée.

Huitième bataillon de Dorchester. — Pour être lieutenant-colonel : major Pierre Paradis, vice Étienne Dalaire, qui a la permission de se retirer, retenant son grade.

Premier bataillon de LaVinière. — Pour être

capitaines : lieutenants Louis Leclerc, vice J. H. Augé, qui se retire ; Germain Durand, vice J. N. Toussignan, qui se retire ; Louis Perreault dit Laliberté, vice Michel Frenette, décedé ; Joseph Roitard dit Laliberté, vice Louis Boucher, décedé ; Henri Gustave Joly, vice Amable Paré, qui se retire ; Raymond Beaudet, vice B. Chandonnet, décedé.

Pour être lieutenants : enseignes Urbain Noël Toussignan, vice Durand, promu ; Guillaume Legendre, vice Frs. Dussault, qui se retire ; François X. Filteau, vice Louis Leclerc, promu ; Julien Beaudet, vice Chs. Blanchet, décedé ; Edouard Coulombe, vice J. Roitard dit Laliberté, promu ; Pierre Navegous Leclerc ; Michel Frenette, vice L. Perreault dit Laliberté, promu ; Ludger Méthot, gentilhomme ; Anthyme Paré, gentilhomme, vice H. G. Joly, promu ; Anatole Beaudet, gentilhomme, vice L. U. Courteau, décedé.

Pour être enseignes : Hypolite Pagé, gentilhomme, vice Robert Leclerc, qui se retire ; Aubert Auger, gentilhomme, vice F. X. Filteau, promu ; Ovide Frenet, gentilhomme, vice M. Frenette, promu ; Olivier Bélanger, gentilhomme, vice U. N. Toussignan, promu ; Frédéric Parrot, gentilhomme, vice P. N. Leclerc, promu ; Joseph Lachance, gentilhomme, vice J. Beaudet, promu ; Louis Boucher, gentilhomme, vice U. N. Coulombe, promu ; Horace Malhiot, gentilhomme, vice G. Legendre, promu ; Léopold Courteau, gentilhomme ; vice R. Beaudet, promu.

Pour être adjudant : lieutenant Ludger Méthot.

Les officiers suivants ont la permission de se retirer : Capitaines Joseph Henri Augé, Joseph Noël Toussignan et Amable Paré, avec le grade de majors. Lieutenant François Dussault, avec le grade de capitaine. Enseigne Robert Leclerc, avec le grade de lieutenant.

## Nouvelles du siège de la guerre.

(Par voie télégraphique.)

Hartford, 7 février. — Le général McClellan est arrivé ici à midi, et y restera jusqu'à lundi prochain. Il a été reçu avec beaucoup d'enthousiasme. C'est dans cette ville qu'il demeure sa femme.

Shilo, 7 février. — Le *Washington Transcript* a reçu une dépêche de Shelby lui mandant que la plupart des confédérés qui étaient à Frederickburg ont été envoyés à Blackwater ou à Vicksburg, et qu'il ne reste que 15,000 confédérés sur le Rappahannock, force suffisante pour empêcher le passage de cette rivière dans la saison actuelle.

Il est constaté que les communications des confédérés par chemin de fer sont dans l'état le plus parfait. En 72 heures, toute leur armée peut être transportée d'un point quelconque dans le sud à Frederickburg.

Le Président est décidé à rappeler le général McClellan au commandement de l'armée. Cette nouvelle a été assez mal accueillie dans un conseil de cabinet. Le secrétaire Chase et les membres radicaux du cabinet ont menacé de résigner. A cause de cette opposition, le Président attendra. Néanmoins, on croit qu'avant deux semaines le commandement de l'armée sera offert à McClellan.

La nomination du général Hooker, au commandement de l'armée du Potomac, est purement temporaire. Ce choix a été fait contre l'assentiment du Président et du secrétaire de la guerre. Il a de belles qualités militaires, mais ses amis mettent en doute son habileté pour diriger un corps d'armée aussi important.

Les fédéraux avouent que Vicksburg ne pourra tomber entre leurs mains avant un mois. Washington, 8 février. — Conformément à une demande de la chambre des représentants, une masse de nouveaux documents relatifs aux affaires du Mexique ont été communiqués à ce corps. Ces documents couvrent probablement 1000 pages octavo d'impression et comprennent l'histoire des événements qui ont eu lieu dans cette république durant les 6 derniers mois, y compris la diplomatie de la France, de l'Angleterre, des États-Unis et du Mexique. Dans l'une des dépêches le chargé d'affaires Romero dit que le gouvernement du Mexique a traité les prisonniers français avec une bienveillance qui a surpris ses propres amis. Il informe de plus M. Seward qu'un grand nombre de soldats abandonnent l'armée française parce qu'ils sont convaincus de l'injustice de la guerre. Des détracteurs ont dit que plutôt que de combattre contre les Mexicains, ils désiraient devenir citoyens du Mexique.

Romero ne néglige pas de signaler au gouvernement américain les dangers qui résulteraient du succès possible des Français au Mexique.

Philadelphie, 8 février. — Le steamer en fer *Princess Royal*, arrivé ici aujourd'hui, apporte des nouvelles importantes relativement à sa capture et à l'attaque des confédérés sur la flotte fédérale qui forme le blocus de Charleston. Ces détails prouvent évidemment que le blocus de Charleston n'a jamais été levé par le départ de la flotte.

Deux vaisseaux seulement sur les huit ont été désemparés et obligés de partir.

Boston, 9 février. — Un correspondant de Newbern, écrivant sous la date du 31 janvier parle du départ d'une expédition dirigée, paraît-il, contre Charleston. C'est une des plus puissantes expéditions qui ait été formée, depuis que la guerre est commencée. La flotte comprend environ 125 navires à voiles, steamers, transports, remorqueurs goëlettes. Le départ a eu lieu en silence le 30 janvier. Le correspondant dit que c'était un beau spectacle que cette longue file de bâtiments, couverts de troupes.

On lit dans le *Courrier des États-Unis*, du 6 de février :

« Les journaux de Richmond du 2 au 3 courant, excepté l'*Examiner*, donnent sur l'affaire de Charleston des détails qui ne diffèrent pas de ceux que nous avons publiés hier. Ils annoncent que M. Benjamin, secrétaire d'état de la confédération du Sud, a prévenu les consuls anglais et français à Richmond qu'il a reçu l'avis officiel de la levée du blocus de Charleston. Le *Dispatch* ajoute qu'un steamer est parti de cette ville pour Nassau, afin d'avertir les autorités anglaises de tout ce qui s'était passé. Ces nouvelles ne font que nous confirmer dans l'opinion que nous émettions hier, que Beauregard et Magruder ont agi d'après un plan préconçu, consistant à remettre le blocus en litige.

« Les feuilles virginiques, et particulièrement le *Dispatch*, pensent que le blocus ne peut plus être rétabli qu'après notification nouvelle par le gouvernement des États-Unis. Quant à l'*Examiner*, il a gardé jusqu'ici un silence absolu, qu'on ne sait à quel motif attribuer.

« Le 2 courant, la canonnière cuirassée *New-Ironside* est arrivée devant Charleston, où elle ne tardera pas à être suivie par le *Kookab*, le *Nantuck*, le *Cassidy* et le *Sanguin*, tous bâtiments du modèle du *Monitor*, qui ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir.

D'après les confédérés, le navire unioniste

*Gambes*, blindé, a été fort endommagé dans l'attaque du fort McAllister. Les gens du Nord médisent évidemment quelque entreprise contre la Georgie : ils ont des canonniers à Sainte-Marie, et ils y débarquent des soldats.

« Hooker réorganise comme il peut l'armée du Potomac, que la désertion a singulièrement affaiblie. On espère qu'il parviendra à arrêter les ravages de la désaffection parmi les soldats, qui accusent le gouvernement de toutes leurs souffrances et de tous leurs insuccès. Beaucoup des enrôlés montrent de fatales dispositions à l'indisziplin. Lors du combat de la rivière Blackwater, des soldats pennsylvaniens ont refusé de marcher, disant : « Vous avez pu faire de nous des conscrits, mais vous ne sauriez nous forcer à nous battre. » Des soldats de New-York sont demeurés immobiles quand on leur a ordonné d'avancer.

« L'attaque des confédérés contre le fort Donelson a échoué. Après avoir pris une batterie, ils se la sont laissée reprendre, et se sont retirés avec une perte de 135 tués et 50 blessés ou prisonniers. On dit Forrest blessé. Le colonel McNeil a été tué. Les sécessionnistes étaient environ trois ou quatre mille. Les fédéraux n'ont pas perdu plus de 50 hommes.

« On annonce que toute l'armée du général Grant est arrivée devant Vicksburg, excepté la division Logan, qui devait arriver incessamment. Johnston, dit-on, dispose de 100,000 hommes pour défendre Vicksburg et Port Hudson, mais nous croyons ce chiffre grandement exagéré.

« Nous lisons dans le *Post* à propos de M. Butler :

« Le général Butler attend encore la décision du gouvernement, et il ne semble pas trop bien établi s'il ira ou non à la Nouvelle-Orléans. On dit que la décision dépend de lui, et qu'on lui a de nouveau offert ce commandement. On voudrait à Washington le faire secrétaire de la guerre, et dans certaines éventualités, il y a des raisons de croire qu'il aurait une chance de remplir ce poste si plein de responsabilité.

« Mercedi, M. Randolph a présenté à la législature du New Jersey les résolutions suivantes, qui sont l'expression des sentiments de la législature et seront sûrement adoptées :

1° Les résolutions du Congrès de juillet 1861, dans lesquelles il est déclaré qu'on ne fait une guerre ni de conquête ni d'intimidation et que les droits des États seront respectés, sont encore du New Jersey.

2° Le New Jersey a fait la guerre sur cette assurance, et il demande qu'on n'en détermine pas le but.

3° Le New Jersey proteste contre la direction donnée à la guerre, contre la subjugation et contre le projet de réduire les États du Sud à la condition de Territoires, il proteste contre la loi militaire, contre les arrestations arbitraires, contre la suspension du writ d'*habeas corpus*, contre la division des États existants, contre la confiscation et la saisie des propriétés sans procès légal, contre l'abus de pouvoir qui a fait lancer la proclamation émanationniste, enfin contre toutes les mesures que la constitution ne permet pas clairement au gouvernement fédéral.

4° Le New Jersey ne nourrit aucune animosité contre le Sud et ne prétend nullement priver son peuple de ses droits. Il entend seulement défendre la constitution.

5° Le New Jersey espère que le Sud acceptera les plans d'un arrangement honorable pour les deux partis. »

## Nouvelles du Mexique.

Les rumeurs alarmantes pour l'armée française, dit le *Courrier des États-Unis* du 6, que nous avons apportées le dernier arrivage de la Havane, semblent décidément pouvoir être considérées comme de tout point mensongères. Un numéro du *Herald*, de Mexico, en date du 4 janvier, a été reçu à New-York, et l'on n'y trouve pas la moindre mention des prétendues victoires remportées par les Mexicains.

Tout au contraire, le journal dont nous parlons publie une dépêche officielle, datée de Puebla le 3, et signée par le général Ortega, de laquelle il résulte que celui-ci se bornait à faire surveiller par de forts détachements la marche des Français. Un des détachements était parvenu — au dire de la dépêche — à lever 130 mules et un autre à intercepter 500 ; mais nulle part il n'est question de la fameuse sortie de 10,000 hommes, ni de ce bombard d'Acajete à la suite duquel les forces françaises complètement défaits, auraient dû se replier sur Orizaba. Il semble même ressortir des renseignements donnés par le général Ortega, que notre avant-garde n'avait pas encore atteint le point indiqué comme théâtre de cette bataille imaginaire. Les éclaireurs signalaient seulement sa présence aux abords d'Acajete, que l'on s'attendait à voir occuper le 3 ou le 4 janvier. Dans cette expectation, le poste télégraphique établi dans ce village avait été ramené à Amozoc, sous Puebla même, preuve évidente que l'on songeait uniquement à se replier pour attendre l'attaque dans la ville, et nullement à aller chercher l'ennemi.

« Le *Herald* publie en outre une correspondance qui signale l'avance du corps d'armée français venant dans la direction de Perote, ce qui détruit également le fait du prétendu revers essuyé par le général Berthier.

« Si l'on se rappelle que les premiers bruits des échecs subis par l'expédition couraient à Vera Cruz dès le 3 janvier, on reconnaît que l'ignorance complète où l'on était à cette même date de rien de semblable dans la capitale suffit pour achever d'en établir le caractère purement chimérique.

## Derniers avis d'Europe.

(Par voie télégraphique.)

Le steamer *Hansa* est arrivé, dimanche, à New-York avec des avis d'Europe jusqu'au 22 janvier.

Une conférence importante a eu lieu à Liverpool le 17, dans le but de faire connaître l'opinion des citoyens de cette ville relativement à la guerre américaine et à l'esclavage. Il a été adopté une résolution tendant à dire que la politique émanationniste du gouvernement fédéral méritait les sympathies et l'appui généraux des Anglais libres. Ce sujet sera soumis à une assemblée publique à Liverpool.

Le nouvel ambassadeur de la Prusse a été reçu par Napoléon, et il a été échangé des paroles bienveillantes.

Le ministre de la Marine en France a reçu ordre de réviser en fer les forts, les magasins, les arsenaux des ports.

Un journal italien le *Stampa* nie l'assertion publiée par la France et répétée par le *Moniteur*, portant que les difficultés financières forcent le gouvernement italien de demander aux chambres l'autorisation de faire immédiatement un nouvel emprunt.

L'assemblée nationale à Athènes a terminé son enquête relativement à la validité des élections.

Le duc de Cobourg est arrivé à Bruxelles le 17 janvier et a pris ses logements au palais du roi des Belges.

« D'après les confédérés, le navire unioniste

Le journal officiel de Dresde annonce, sur la foi d'un correspondant, que le duc de Cobourg n'a pas encore refusé le trône de la Grèce, et que s'il l'accepte, le prince Alfred ne lui succèdera pas immédiatement sur le trône de Cobourg. Le conseil de la Régence administrera provisoirement le gouvernement au nom du duc.

Le *Yorkshire* est arrivé de l'Australie avec 300,000 onces d'or.

« Dans le rapport annuel de l'Institut Canadien que nous avons publié jeudi, il y a une erreur à rectifier relativement au secrétaire correspondant. Il faut lire comme suit cette partie :

Secrétaire-Correspondant — M. Ernest Gagnon. Assistants-Secrétaires-Correspondants — Cyrille Tessier, écuier et M. Vincent Casau.

## FAITS DIVERS.

## HEURES DE LA MARÉE HAUTE.

|          | Fév. | Matin | Solr. |
|----------|------|-------|-------|
| Mardi    | 10   | 10-36 | 10-56 |
| Mercredi | 11   | 11-16 | 11-41 |
| Jeudi    | 12   | 12-06 | 12-37 |
| Vendredi | 13   | 1-13  | 1-57  |
| Samedi   | 14   | 2-41  | 3-26  |
| Dimanche | 15   | 4-14  | 4-44  |

Dernier quartier de la lune, mercredi, le 11, à 6 h 1 m du matin.

« M. A. Dessane nous prie d



